

LES ÉCOSYSTÈMES AU CŒUR DES POLITIQUES LOCALES

La biodiversité, une espèce en voie d'apparition

Qu'est-ce que la biodiversité ? Contraction des mots « bio » et « diversité », elle traduit la présence des espèces vivantes (micro-organismes, végétaux, animaux) dans un milieu. Il y a trois ans, la commune de Vélizy-Villacoublay lançait un diagnostic écologique de son territoire afin de mieux connaître et analyser les interactions entre la ville et les écosystèmes qui lui sont liés. La connaissance de la biodiversité à l'échelle communale constitue un réel atout pour mener des politiques locales efficaces en termes de préservation des espaces naturels et des espèces associées, d'urbanisme et d'aménagement. L'enjeu étant de caractériser une trame verte et bleue, qui permettra de protéger les réservoirs de biodiversité mais aussi de créer une continuité territoriale.

Un territoire végétalisé

Le territoire vélizien s'étend sur 893 Ha, dont un tiers est occupé par la forêt domaniale de Meudon. 234 espèces végétales y ont été répertoriées en 2016 selon les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), dont 7 espèces présumées éteintes et 16 espèces végétales remarquables observées. On note parmi elles une espèce remarquable forestière l'Oxalide petite oseille, mais aussi la Laïche vésiculeuse, ou encore la Cotonnière blanc-jaunâtre, et l'Isopyre faux-pigamon. Ces deux dernières sont très rares en Ile-de-France, la cotonnière est menacée d'extinction et l'Isopyre est inscrite en liste rouge (vulnérable). Au massif forestier s'ajoutent 48 ha d'espaces verts, squares, parcs et jardins ouverts au public et entretenus par la commune. « **Chaque permis de construire notamment sur le volet paysager fait**

l'objet d'un examen très poussé par le service espace vert qui valide ou non les espèces qui seront plantées sur les projets afin d'avoir une cohérence végétale favorisant la biodiversité et écartant toutes les espèces qui pourraient être nuisible à l'écosystème Vélizien », commente Frédéric Hucheloup, Adjoint au Maire chargé des Travaux, de l'aménagement urbain et du cadre de vie.

Une gestion écologique des espaces verts

Depuis 2004, la commune peut se targuer de ses « 4 fleurs », plus haute distinction au palmarès national des Villes et villages fleuris.

Mais au-delà de l'esthétisme, les services techniques s'emploient à gérer les espaces de façon durable, en intégrant la dimension de biodiversité dans chacune de leurs actions :

- **Des prairies en friche** : 10 ha sont fauchés une seule fois par an, afin que les différentes espèces végétales puissent monter en graines et se reproduire. Cette méthode permet à la faune locale à la fois de se nourrir (oiseaux, hérissons, insectes...) et de trouver refuge. La Ville a également opté pour l'éco pâturage depuis deux ans avec l'installation de moutons sur deux parcelles (avenue de l'Europe et rue Grange Dame Rose).
- **Un fleurissement durable** : les jardinières suspendues ont été supprimées (elles impliquaient un arrosage 3 jours / semaine) au profit de plantations en pleine terre. Entre 2010 et 2018, les plantes annuelles (géraniums, impatiens, bégonias) ont été réduites de 80 000 à 19 000 et les bisannuelles (pensées, pâquerettes, myosotis) de 86 000 à 20 000, au profit de plantes vivaces (= que l'on ne renouvelle pas chaque année). Cette gestion participe à une réduction de l'arrosage et une nette diminution du volume de déchets.
- **Des bulbes naturalisés** : dans le même esprit la plantation de bulbes (narcisses, tulipes, ails, ...) dans les pelouses est privilégiée : ainsi depuis trois ans, près de 26 000 bulbes sont plantés chaque automne dans les pelouses afin qu'ils se naturalisent. Grâce à cette méthode, les bulbes pourront fleurir sans soin particulier environ une dizaine d'années.

• **Des espèces végétales locales** : depuis 3 ans, les jardiniers plantent dans les espaces publics le long du tramway des arbustes fruitiers (groseilliers, cassissiers, néfliers, ...) mais aussi des arbustes qui formeront des haies comme on en trouve dans les bocages. Ces essences locales devraient à terme favoriser la croissance des populations d'insectes butineurs et d'oiseaux variés friands d'insectes et de fruits.

• **Des parterres choisis** : tous les massifs sont soit recouverts de plantes couvre-sol (lieries, pervenches, ...) soit paillés, c'est-à-dire recouverts de copeaux de bois par exemple afin de limiter l'évaporation de l'eau contenue dans le sol. Ces méthodes limitent la pousse d'herbes indésirables et protègent efficacement du froid. Enfin, le paillage enrichit le sol en se transformant en humus, quant aux plantes couvre-sol, elles offrent un refuge à la petite faune.

• **Moins de produits chimiques** : afin de réduire le travail fastidieux du désherbage et l'emploi de désherbant chimique, une partie des allées du cimetière a été enherbée avec une pelouse spécifique, résistante à la sécheresse, au piétinement et nécessitant seulement 3 à 4 tontes par an. ■ MB



Une couverture des sols écologique limite l'évaporation de l'eau et la pousse des mauvaises herbes.



Près de 30 000 bulbes plantés chaque année évoluent de façon naturelle dans nos pelouses.



Les prairies en friche permettent d'offrir un habitat favorable à la faune et la flore.



L'éco pâturage ou tonte écologique, permet une gestion durable des espaces verts totalement naturelle grâce aux moutons.



Les allées du cimetière, désormais en partie engazonnées, nécessitent peu de tontes.

Un choix des espèces réfléchi

Les services municipaux cultivent en majorité des espèces locales et lutte contre les espèces envahissantes. En effet, les espèces exotiques envahissantes constituent la seconde cause de régression de la biodiversité au niveau mondial. A Vélizy-Villacoublay, les jardiniers tentent de lutter contre la Renouée du Japon, en éliminant la plante dès lors qu'un foyer est localisé.